

# C'est voté

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
**GARD**

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
VOTÉES À LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2025

COMMISSION PERMANENTE  
ET ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Agir autour de 3 axes



## SOMMAIRE

### **Mot de Françoise Laurent-Perrigot,**

*Présidente du Conseil départemental* ..... p. 3

**Le Conseil départemental du Gard sous le regard de la Chambre régionale des comptes : transparence et responsabilité budgétaire** ..... p. 4

**Une Décision modificative budgétaire sans incidence financière** ..... p. 5

**Protection de l'enfance : le Conseil départemental renouvelle son engagement avec la prolongation du contrat issu de la loi Taquet** ..... p. 6

**Les 13 premiers appels à commun(s) du schéma de l'ESS sélectionnés et soutenus** ..... p. 7

**Gard numérique ensemble : pour un internet accessible, inclusif et éthique**..... p. 7

**Le Très haut débit dans le Gard : un levier de transformation territoriale** ..... p. 8

**Vœu : Sauvons nos petites lignes de train !**..... p. 8

**Vœu de soutien à la Verrerie du Languedoc de Vergèze** ..... p. 9

**Bienvenue à Laïla Achkar, Conseillère départementale du canton de Marguerittes** ..... p. 9

**16 M€ individualisés au profit de tous les acteurs gardois** ..... p. 10

“

*Au moment où la situation politique, économique et budgétaire de notre pays traverse de fortes incertitudes, le Conseil départemental du Gard, réuni ce matin, réaffirme avec force son engagement auprès de toutes les Gardoises et tous les Gardois.*

*Comme l'a souligné le rapport de la Chambre régionale des comptes présenté en Assemblée, la baisse de nos recettes, conjuguée à l'augmentation continue des dépenses sociales imposées sans compensation, nous oblige à des choix difficiles certes mais à aucun renoncement. Face à cette conjoncture, notre responsabilité est claire : agir avec lucidité, transparence et solidarité pour que personne ne soit laissé de côté. Nous faisons le choix de l'effort pour garantir l'avenir et l'attractivité de notre département, sans abandonner aucun de nos objectifs fondamentaux : accompagner ceux qui en ont besoin, préserver notre santé et notre qualité de vie et relier les personnes ainsi que les territoires.*

*Bien que nous devons mettre en œuvre un ambitieux plan d'économie, aucune de nos politiques majeures ne sera abandonnée. Nous poursuivons notre engagement dans la protection de l'enfance, via, par exemple, la prolongation du contrat départemental avec l'État et l'Agence régionale de santé (ARS), gage d'accompagnement pour les familles en difficulté. Notre soutien à l'Économie sociale et solidaire témoigne aussi de notre foi en l'innovation collective pour répondre aux défis sociaux et écologiques de demain. Par ailleurs, le Conseil départemental continuera à investir fortement, comme il l'a déjà fait dans l'accès au Très haut débit pour connecter chaque foyer.*

*Cette séance aura également été marquée par l'accueil, au sein de l'Assemblée et de la majorité départementale, de Laïla Achkar nouvelle conseillère départementale du canton de Marguerittes à la suite du décès de notre regrettée collègue et amie Valérie Guardiola.*

*J'ai confirmé, de surcroît, lors de cette séance que la collectivité a choisi de donner le nom de Damien Alary, ancien Président du Conseil général du Gard, au bâtiment des Archives départementales.*

*Enfin, toujours motivés par la promotion et la défense de nos territoires nous avons également porté à la délibération deux vœux adressés aux pouvoirs publics, l'un pour la défense des petites lignes ferroviaires et l'autre pour la défense de l'emploi menacé à la Verrerie de Vergèze et à Perrier.*

*Plus que jamais, le Conseil départemental du Gard restera ce repère dont chacun a besoin.*

*La Présidente du Conseil départemental du Gard*

”



## Damien Alary

Celui qui fut Maire de Pompignan, Président du Conseil général du Gard, Président de la Région Languedoc-Roussillon et Député de la République défendait avec force ses convictions et savait les faire partager. Il s'est éteint le 27 août dernier. Françoise Laurent-Perrigot, Présidente du Conseil départemental, tient à le saluer aux côtés de ceux qui ont soutenu son combat : « *il a été un frère d'engagement, un homme profondément attaché à son territoire et à ses concitoyens* ». Afin de lui rendre hommage, l'Assemblée départementale a convenu à l'unanimité de rebaptiser prochainement le bâtiment des Archives départementales du Gard en son honneur.

# Le Conseil départemental du Gard sous le regard de la Chambre régionale des comptes : transparence et responsabilité budgétaire

Dans le cadre d'une enquête régionale menée par la Chambre régionale des comptes (CRC) sur la situation financière et budgétaire des 13 Départements d'Occitanie, le Conseil départemental du Gard a fait l'objet d'un contrôle approfondi portant sur ses comptes et sa gestion depuis l'année 2022.

Ce contrôle, particulièrement exigeant, a mobilisé les services départementaux dans un délai très contraint : informés le 29 novembre de l'ouverture du contrôle prévue le 5 décembre, ils ont dû répondre à plus de 70 questions et transmettre 110 fichiers, tout en préparant simultanément le Budget Primitif 2025.

**Fidèle à sa logique de transparence depuis le début du mandat, la Majorité départementale a tenu à présenter ce rapport en séance.**

Les conclusions du rapport de la CRC confirment **une situation que rencontre l'ensemble des Départements de France** : une baisse significative des recettes, notamment des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), passés de 186 M€ en 2022 à 122 M€ en 2024, et une **hausse continue des dépenses sociales**. Ces dernières sont largement dues à des **dispositifs imposés par l'État**, tels que le Ségur de la santé, la loi Taquet ou encore l'élargissement des droits à la Prestation de compensation du handicap (PCH), sans compensation financière adéquate. À titre d'exemple, le reste à charge annuel pour **les Allocations individuelles de solidarité dépasse les 120 M€, soit l'équivalent d'une année d'investissement**.

Le rapport ne formule aucune critique sur les dépenses liées au protocole, à la communication ou aux frais des élus, validant ainsi les choix budgétaires de la collectivité.

Face à cette situation, **le Conseil départemental prépare un plan d'économie de 31 M€**, tout en réaffirmant son engagement en faveur de l'investissement. Depuis le début du mandat, la collectivité n'a jamais autant investi : plus de 120 M€ de dépenses réelles d'investissement chaque année.

Tableau 3 : Évolution du nombre d'allocataires (RSA, APA, PCH, ASE)

	2022	2023	2024 (prév.)	2025 (prév.)
Allocataires RSA	30 602	29 239	29 283	29 083
Allocataires APA (domicile et établissement)	16 603	17 750	17 921	17 900
dont à domicile	10 561	11 273	12 289	12 300
dont en établissement	6 042	6 477	5 632	5 600
Allocataires PCH	3 295	3 438	3 773	3 800
Enfants pris en charge ASE	4 006	4 088	3 953	3 900
dont enfants placés en établissement	1 728	1 817	1 789	1 900

Source : CRC Occitanie, d'après les données du département

Rapport CD n°101 – Observations définitives de la Chambre régionale des comptes de la région Occitanie concernant la gestion du département du Gard au cours des exercices 2022 et suivants.

# Une Décision modificative budgétaire sans incidence financière

Cette Décision modificative n°2 (DM2) qui n'inscrit **pas de dépenses ou de recettes nouvelles** permet de procéder à divers ajustements de crédits budgétaires tels qu'initialement inscrits au Budget primitif 2025, dont l'élaboration et le vote ont été réalisés dans le cadre d'un contexte national marqué par les incertitudes pesant sur la Loi de finances pour 2025, et lors de la Décision modificative n°1.

La présente DM2 consiste à redéployer des crédits existants en dépenses d'investissement afin d'honorer les demandes de paiement des communes et leurs groupements, des offices publics de l'habitat sur les projets financés par le Conseil départemental.

Avec cette DM2 d'octobre, nous créons les conditions de **solder tous les contrats en cours, de soutenir l'économie locale, de garantir aux Gardoises et aux Gardois une stabilité** mise à mal sur le plan national.

Rapport CD n°102 – Décision modificative n°2 - Budget principal



# Protection de l'enfance : le Conseil départemental renouvelle son engagement avec la prolongation du contrat issu de la loi Taquet

Le Conseil départemental du Gard poursuit son engagement en faveur de la protection de l'enfance en signant le Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (CPPE), avec l'État et l'Agence régionale de santé (ARS) Occitanie. Ce dispositif, fondé sur la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance appelée Loi Taquet, vise à soutenir les familles et à accompagner les enfants de la naissance à l'adolescence.

Signé d'abord pour la période 2020-2022, le CPPE a été prolongé en 2023, 2024 et, cette fois, pour la période 2025-2027. Le dispositif s'appuie sur un bilan des actions passées et sur un plan d'actions pour les années suivantes.

## Bilan

Le bilan 2024 témoigne de la dynamique engagée dans le champ des solidarités, **malgré des difficultés de recrutement persistantes notamment de sage-femmes : la majorité des actions a été complètement ou partiellement réalisée**. On notera le développement des bilans de santé en maternelle (7000 en 2024 contre 3 542 en 2020), des visites à domicile de la Protection maternelle infantile (PMI), de la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP / + 21% d'appels entre 2023 et 2024), du soutien aux parents d'enfants en situation de handicap (+77 familles accompagnées en 2024, ouverture du dispositif Intervalles avec l'association Cigalières) ou encore, des formations pour aider nos personnels à mieux repérer la prostitution des mineurs.

## Des priorités réaffirmées et des évolutions intégrées

Le contrat 2025-2027, adopté en séance plénière, reconduit plusieurs actions structurantes et introduit de nouvelles priorités en lien avec les évolutions réglementaires. Dans ce cadre, les partenaires du contrat (État, ARS, Conseil départemental) s'engagent dans une **démarche d'adaptation du Service d'adaptation progressive en milieu naturel (SAPMN)**, afin de faire évoluer ce dispositif vers une modalité renforcée d'accompagnement : l'Action éducative en milieu ouvert renforcée (AEMO-R). Cette transformation vise à consolider les pratiques éducatives dans un cadre juridique actualisé, tout en maintenant l'objectif d'un accompagnement de qualité. Le contrat place aussi la **priorité sur l'accueil familial**, considéré comme une alternative efficace et qualitative, à laquelle pourront s'ajouter des parrains et marraines, sortes de « tuteurs de résilience » qui pourront accompagner des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE), et rester un repère pour eux après leur majorité.

## 1,7 M€ de recettes

Le financement du dispositif est assuré par l'État à hauteur de 1,7 M€ pour 2025, avec un engagement du Conseil départemental à maintenir ses moyens propres, définis en lien avec le Schéma départemental des Solidarités sociales 2022-2027. La gouvernance du contrat repose sur un pilotage partagé, une évaluation annuelle et la possibilité d'adapter le dispositif par avenant en fonction des besoins identifiés. Ce contrat, renouvelé et renforcé, constitue une réponse concrète aux enjeux de prévention, d'inclusion et d'accompagnement des familles, dans une perspective d'amélioration continue.

Rapport CP n°401 - Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance Etat-Agence régionale de santé Occitanie-Conseil départemental du Gard

# Les 13 premiers appels à commun(s) du schéma de l'ESS sélectionnés et soutenus

Les premiers Appels à commun(s), mesure phare du Schéma départemental de l'Économie sociale et solidaire (ESS), sont lancés. Ces "appels à coopérer au profit des territoires" s'adressent aux structures gardoises en capacité d'innovation sociale, pour répondre aux défis départementaux en lien avec la politique départementale. Cette nouvelle forme d'appel à projets part des besoins du territoire pour y trouver des solutions collectives.

## Des projets d'utilité sociale

Pour cette première, en plus des conseils apportés par un comité d'experts dédiés (le Comité d'accompagnement des communs), ce sont un peu plus de 150 000 € qui vont être versés en soutien à 12 projets retenus dans des champs d'action variés et multi-thématiques (gestion collaborative de la Forêt d'Aubais, maraîchage bio accessible à tous, reconditionnement éthique de matériel informatique, meilleur accompagnement des personnes en grande précarité, transmission de la mémoire collective locale, etc.).

C'est la première fois qu'un Conseil départemental met en œuvre une telle démarche en soutien à l'ESS en France : c'est pourquoi il a été invité à témoigner lors du Forum mondial de l'ESS, à Bordeaux le 28 octobre 2025. L'expérimentation de l'Appel à commun(s) se poursuivra en 2026. Découvrez tous les communs gardois sur le site Internet [Gard Centrale : Le Conseil départemental du Gard s'engage dans les communs !](#)



Rapport CP - n°440 - Contributions financières au titre de l'Appel à commun(s) dans le cadre du Schéma départemental de l'économie sociale et solidaire

## Gard numérique ensemble : pour un internet accessible, inclusif et éthique

S'il est vecteur d'opportunités, le numérique peut aussi être un facteur d'exclusion pour les seniors, les personnes précaires, les jeunes, les habitants des zones rurales ou encore, les petites structures professionnelles. On estime à 13 millions, le nombre de Français en difficulté face au numérique.

Parce que les personnes éloignées du numérique sont aussi souvent les mêmes qui sont accompagnées socialement, le Conseil départemental a rejoint le Réseau d'inclusion numérique gardois (RING) aux côtés de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour développer un numérique accessible par toutes et tous.

## Soutien aux médiateurs numériques

Engagée en 2023 sous l'égide d'Hélène Meunier, Vice-présidente déléguée à la Lecture publique et à l'Économie sociale et solidaire, et de la Préfecture du Gard, la concertation entre partenaires a permis de rédiger une feuille de route « Gard numérique ensemble » pour un internet accessible, inclusif et éthique qui décline 5 axes et 8 fiches-actions. On notera le **soutien aux médiateurs numériques, la formation des aidants professionnels, l'accompagnement des TPE ou encore, l'expérimentation de parcours territoriaux d'inclusion numérique.**

Rapport CP n°442 - Subvention des actions de la feuille de route « Gard numérique ensemble »



## Le Très haut débit dans le Gard : un levier de modernisation territoriale

Le Très haut débit (THD) désigne une connexion internet offrant un débit supérieur à 30 Mbit/s via la fibre optique. Il est essentiel pour le développement numérique des territoires, notamment en zones rurales. Dans le Gard, le Conseil départemental soutient activement son déploiement à travers des conventions avec l'opérateur Gard Fibre, visant à **équiper des sites publics tels que la gendarmerie de Saint-André-de-Valborgne et le collège André Chamson au Vigan**. Le THD favorise l'inclusion numérique, l'accès aux services publics, le télétravail et l'innovation. Il s'inscrit dans le Plan France Très haut débit, avec un objectif de couverture nationale d'ici fin 2025.

**Rapports CP** n°320 - Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communication électronique à très haut débit en fibre optique avec la société Gard fibre pour la gendarmerie de Saint-André-de-Valborgne et les logements du collège « André Chamson » du Vigan.

n°321 - Avenant n°16 à la convention de délégation de service public pour le financement, l'établissement et l'exploitation d'un réseau de télécommunications en fibre optique jusqu'à l'utilisateur final (FTTX).  
Modification du catalogue de services hors offres de référence FFTH.

## Vœu : Sauvons nos petites lignes de train !

En France, de nombreuses petites lignes ferroviaires risquent de disparaître, notamment en Occitanie. Pourtant, ces trains du quotidien sont essentiels pour permettre à tous de se déplacer facilement, accéder aux services publics et protéger l'environnement.

Un vœu a été déposé dans les 13 Conseils départementaux de la région pour défendre ces lignes. Cette mobilisation est portée par l'ensemble de la Majorité départementale du Conseil départemental du Gard:

le Conseil départemental du Gard :

- affirme son attachement aux lignes ferroviaires du quotidien, qui constituent un pilier de la mobilité durable et de la cohésion des territoires, demande à l'État de prendre pleinement ses responsabilités en engageant un plan national de sauvegarde des lignes ferroviaires menacées, en partenariat avec les Régions, et de garantir les investissements nécessaires à leur modernisation et leur pérennité,
- apporte son soutien aux initiatives citoyennes, associatives, syndicales et institutionnelles mobilisées pour la défense des lignes du quotidien, notamment en Occitanie,
- exprime sa solidarité avec les territoires et les populations directement concernés par les fermetures envisagées, et appelle à une mobilisation nationale en faveur d'un service ferroviaire accessible, équitable et écologique.

Il s'agit de **lancer un appel à l'État pour investir et garantir l'avenir de ces lignes, et ainsi de soutenir les initiatives citoyennes et régionales déjà engagées**. Sauver ces trains, c'est défendre la mobilité pour tous et la cohésion de nos territoires.

**Rapport CD - n°113 Vœu de soutien pour les petites lignes ferroviaires régionales**

## Vœu de soutien à la Verrerie du Languedoc de Vergèze

Les Conseillers départementaux du Gard expriment leur vive inquiétude face à la fermeture annoncée de la Verrerie de Vergèze, propriété du groupe américain Owens Illinois, implantée depuis 53 ans. Cette décision menace 164 emplois directs ainsi que de nombreux sous-traitants, et met en péril un fleuron industriel et culturel du territoire.

Le Conseil départemental du Gard :

- affirme son soutien plein et entier aux salarié(e)s de la Verrerie du Languedoc et à leurs organisations syndicales dans leur mobilisation pour le maintien de l'activité et des emplois,
- demande à l'État d'intervenir sans délai afin de préserver ce site industriel stratégique et d'envisager toutes les solutions possibles, y compris la création d'un pôle public du verre, en lien avec les acteurs économiques et scientifiques régionaux (École des Mines d'Alès, universités montpelliéraines, etc.),
- interpelle le groupe Nestlé Waters France pour qu'il assume ses responsabilités sociales et industrielles vis-à-vis de la Verrerie et de ses salarié(e)s, - réaffirme son attachement à la filière du verre, alternative écologique au plastique, et à la préservation du patrimoine industriel gardois.

Le Conseil départemental du Gard se tiendra aux côtés des salarié(e)s, des élus locaux et de la population mobilisés pour défendre la Verrerie du Languedoc, symbole de savoir-faire, d'emploi et de dignité ouvrière. départementale

Rapport CD - n°114 - Vœu de soutien à la Verrerie du Languedoc

## Bienvenue à Laïla Achkar, Conseillère départementale du canton de Marguerittes

À l'occasion de la séance du Conseil départemental du Gard de ce 10 octobre 2025, Laïla Achkar, Conseillère départementale du canton de Marguerittes, a été désignée membre de la Commission permanente.

Rapports CP n°111 - Actualisation de la liste des membres de la Commission permanente  
n°110 - Vacance de siège de la Commission permanente

## 16 M€ individualisés au profit de tous les acteurs gardois

Comme annoncé et voté par l'Assemblée départementale gardoise, en janvier dernier, lors du budget primitif (BP) 2025, toutes les politiques menées dans nos compétences obligatoires et non obligatoires ont été maintenues voire amplifiées.

Lors de cette nouvelle séance plénière, 16 M€ de crédits ont été individualisés au profit des associations, organismes, partenaires gardois, notamment dans les domaines des sports et de la culture.

Pour rappel, les crédits votés au budget primitif, pour être attribués aux bénéficiaires, doivent être individualisés pour être votés par l'Assemblée délibérante.

Ainsi chaque bénéficiaire doit être identifié, le montant et l'objet de sa subvention précisés.

Les subventions, contributions ou dotations votées lors de cette séance se répartissent selon les 3 objectifs suivants :

### OBJECTIF 1 :

#### Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin 3 M€

**ACCOMPAGNER LES CHOIX DE  
VIE DES PERSONNES ÂGÉES ET  
FAVORISER L'INCLUSION DES  
PERSONNES HANDICAPÉES**

**925 211 €**  
sur 230,8 M€ votés au BP 2025

**MENER UNE POLITIQUE  
D'INSERTION AU SERVICE  
DE L'EMPLOI**

**589 825 €**  
sur 196 M€ votés au BP 2025

**FAIRE DU LOGEMENT UNE  
PRIORITÉ**

**420 660 €**  
sur 9,3 M€ votés au BP 2025

**SOUTENIR  
L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI**

**352 000 €**  
sur 820 000 € votés au BP 2025

**AIDER LES PLUS VULNÉRABLES**

**134 000 €**  
sur 2,6 M€ votés au BP 2025

**SOUTENIR LES PARENTS ET LES  
ENFANTS DE LA NAISSANCE À  
L'ADOLESCENCE**

**125 000 €**  
sur 96,2 M€ votés au BP 2025

**FAVORISER LA RÉUSSITE  
DE TOUS LES JEUNES**

**411 515 €**  
sur 40,1 M€ votés au BP 2025

**GARANTIR L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES**

**8 316 €**  
sur 220 000 M€ votés au BP 2025

**OBJECTIF 2 :**  
**Protéger notre santé et notre qualité du vie**  
**10,7 M€**

**FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT  
D'UNE AGRICULTURE DURABLE  
POUR UNE ALIMENTATION DE  
QUALITÉ**

**35 076 €**  
sur 670 000€ votés au BP 2025

**RÉUSSIR LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

**649 124 €**  
sur 22,8 M€ votés au BP 2025

**CONSTRUIRE UNE DESTINATION  
TOURISTIQUE D'EXCEPTION**

**148 000 €**  
sur 3,3 M€ votés au BP 2025

**AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN  
SOUTENANT LES DYNAMIQUES  
TERRITORIALES**

**1,9 M€**  
sur 9,2 M€ votés au BP 2025

**MILITER POUR LA CULTURE  
POUR TOUS**

**296 676 €**  
sur 5,8 M€ votés au BP 2025

**FAIRE DU SPORT LA CLÉ DE  
L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN**

**368 000 €**  
sur 3,8 M€ votés au BP 2025

**AGIR POUR LUTTER CONTRE  
LES RISQUES**

**7 M€**  
sur 75,2 M€ votés au BP 2025

**S'ENGAGER POUR LA SANTÉ  
ET LES SOINS PARTOUT  
ET POUR TOUS**

**352 100 €**  
sur 2,2 M€ votés au BP 2025

**DÉVELOPPER LA LECTURE  
PUBLIQUE SUR L'ENSEMBLE  
DU DÉPARTEMENT**

**8 654 €**  
sur 300 000 € votés au BP 2025

**OBJECTIF 3 :**  
**Relier les personnes et les territoires**  
**3,9 M€**

**IMPULSER UNE POLITIQUE DE LA  
VILLE SOLIDAIRE ET SOUTENIR  
UNE VIE ASSOCIATIVE LOCALE**

**2,5 M€**  
sur 9,1 M€ votés au BP 2025

**MIEUX CIRCULER  
ET SE DÉPLACER**

**1,4 M€**  
sur 42,3 M€ votés au BP 2025



Hôtel du Département  
2, Rue Guillemette  
30044 Nîmes cedex 9  
Tél. : 04 66 76 76 76

